

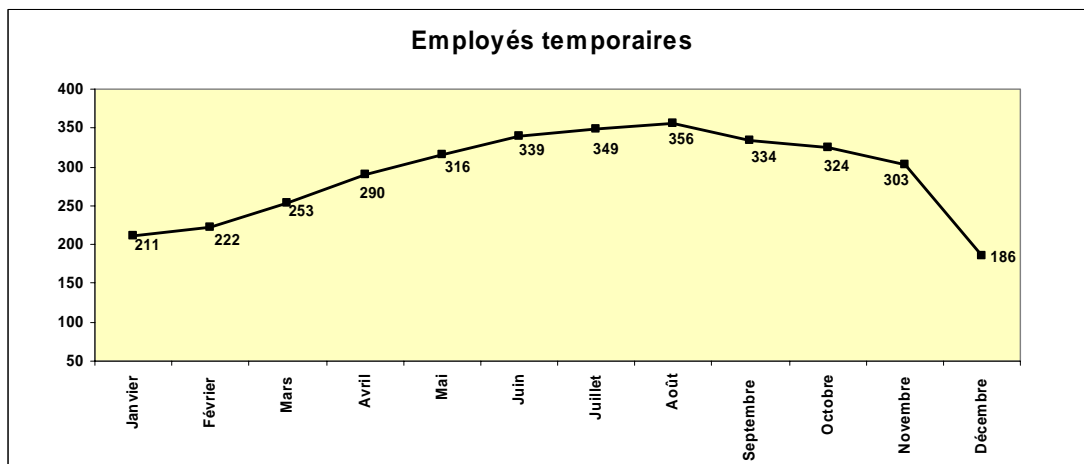
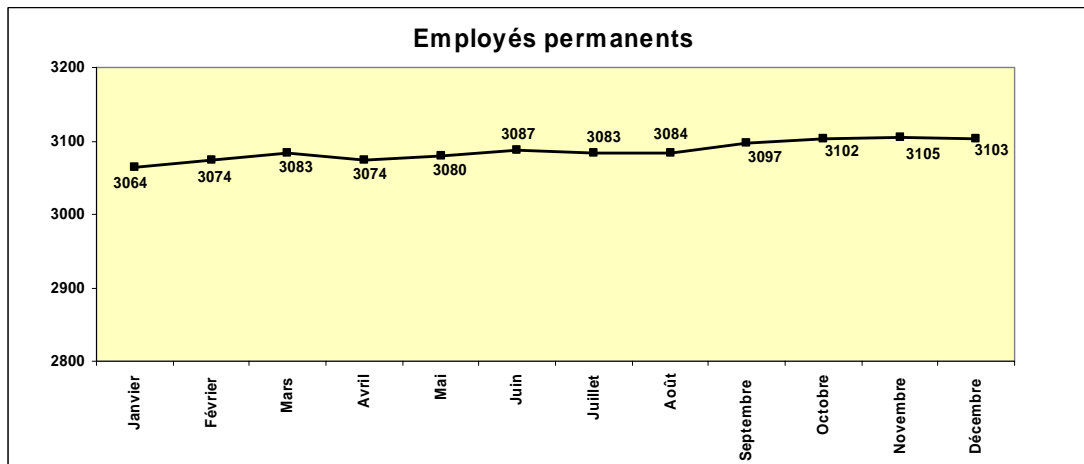
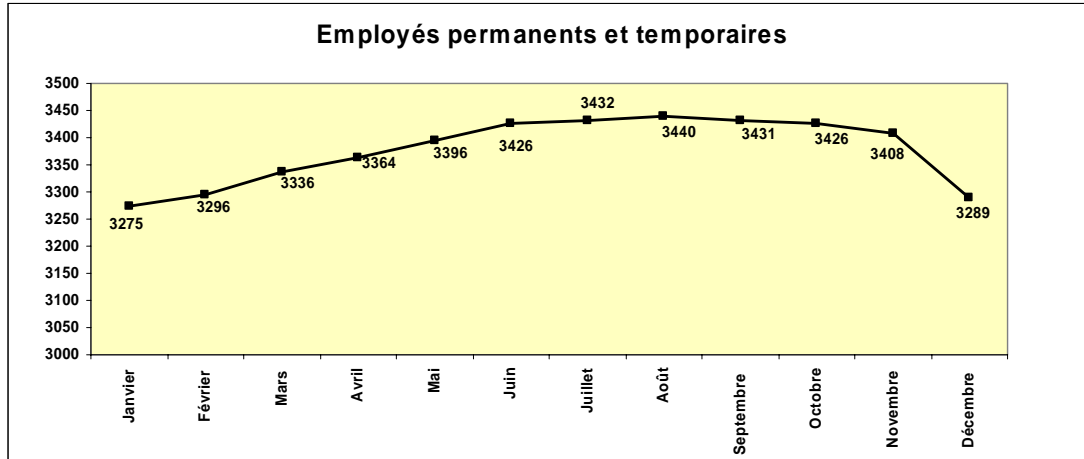
ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen annuel du Transporteur correspond au nombre d'années personnes du personnel (effectif permanent et temporaire) qui a été affecté aux activités réglementées de transport d'électricité.

Effectif moyen annuel

Catégorie	2002	2003	2004	2005
Permanent	2 993	3 043	3 050	3 086
Temporaire	279	264	277	290
Effectif moyen total	3 272	3 307	3 327	3 376

L'évolution de l'effectif moyen annuel au cours de l'année 2005 est présentée à la page suivante.



Le Transporteur présente également le niveau de l'effectif annuel en équivalents temps complet qui a été affecté aux activités réglementées de transport d'électricité.

Équivalents temps complet annuel (ÉTC)

Catégorie	2003	2004	2005
Permanent	3 064	3 056	3 085
Temporaire	252	277	288
Équivalents temps complet total	3 316	3 333	3 373

L'ÉTC correspond à A/B où :

A = nombre d'heures rémunérées (à temps régulier) déclarées par l'employé dans le système "Paie" pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

B = nombre d'heures que doit travailler l'employé durant une semaine multiplié par le nombre de semaines ouvrées dans l'année